

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amundi Money Market Fund - Short Term (EUR) - PC Un Compartiment de la SICAV Amundi Money Market Fund Code ISIN : (D) LU0619623878

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indicateur de référence « EONIA » (qui est représentatif du taux d'intérêt de la zone euro, i.e. les pays ayant adopté l'euro comme devise nationale) moins les frais, en investissant exclusivement dans des instruments de marché monétaire, des dépôts et jusqu'à 10 % dans des fonds d'investissement monétaires.

Pour atteindre cet objectif, le Compartiment investit dans des instruments aux rendements plus bas mais relativement sûrs à court terme (avec une notation minimum à court terme de A-1 par Standard & Poor's ou notation équivalente par une autre agence de notation et dont 50 % des actifs ont une notation à court terme de A-1 ou + par Standard & Poor's ou notation équivalente par une autre agence de notation). La moyenne pondérée du délai avant tous les termes des instruments ne peut pas excéder 60 jours.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés pour des investissements systématiquement couverts non libellés en euro. Le Compartiment peut utiliser des techniques et des instruments relatifs à la vente, au rachat ou au prêt de valeurs mobilières ou d'instruments de marché monétaire.

Le Compartiment est considéré comme un organisme de placement collectif monétaire à court terme conformément aux règles de la CESR/ESMA sur la définition commune d'un organisme de placement collectif monétaire.

L'action de distribution paie les revenus sous forme de dividendes chaque jour.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'un dividende négatif sera déterminé en cas de baisse du total des actifs (perte nette sur placements) des catégories de ce Compartiment consécutive à des conditions de marché présentant un intérêt très bas ou négatif.

Le paiement des dividendes négatifs par chacun des actionnaires concernés sera assuré par le biais d'un rachat forcé d'une partie proportionnelle des actions qu'ils détiennent dans la catégorie en question. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

La durée minimum d'investissement recommandée est un jour.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Profile de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **Risque opérationnel** : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année.

Frais courants	0,07 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.

Les commissions de surperformance	Néant
-----------------------------------	-------

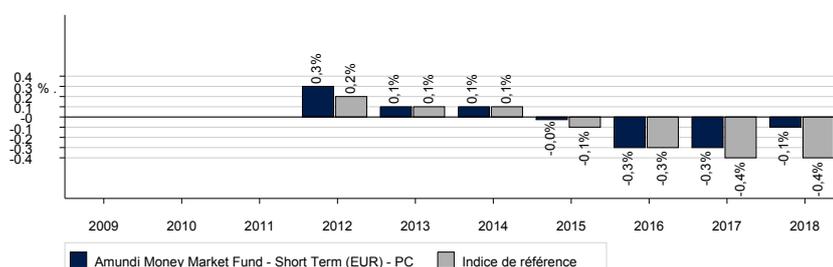
Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces chiffres peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- Les commissions de surperformance,
- Les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre UCITS.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été créé le 23 novembre 2010. La Classe a été créée le 19 avril 2011.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'OPCVM (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.